

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 <sup>soir</sup>	12 » 55 » soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.	
10 h. 47 »	5 » 50 » »	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 » soir.	8 » 10 <sup>m</sup> soir.	5 » 48 <sup>m</sup> soir.	4 » 18 <sup>m</sup> matin.	
		7 » 40 » »	9 » 17 » »	10 » 15 » »		4 » 39 <sup>m</sup> matin.	11 » 30 » »	2 » 19 <sup>m</sup> soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 23 Octobre.

### SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

## LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes.	56,834 84
Souscription du cercle républicain de Cahors.....	4,400 »
Souscription du Réformateur du Lot.....	71 »
Souscriptions envoyées au Réformateur, par M. Bassouls, prop. à Gramat (Lot).....	30 »
Souscriptions envoyées au Réformateur, par M. Griffoul, limonadier à Figeac.....	35 »
Souscriptions recueillies par le Républicain du Lot (2 <sup>e</sup> liste).....	103 05
Souscriptions des habitants de Lascahanes (Lot).....	27 50
Souscriptions recueillies par M. Mignot, pharmacien, à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).....	33 »
Souscriptions recueillies par le 27 <sup>e</sup> régiment d'infanterie à Dijon.....	22 »
Souscriptions recueillies au cercle du progrès républicain à Béziers.....	35 »
Souscriptions recueillies à Labastide-Mural (Lot).....	45 50
Souscription des conseillers municipaux de Cardaillac (Lot).....	30 »
Total de la publication.....	58,666 89

### Informations

M. LÉON SAY A MILAN

MM. Léon Say et E. Labiche, sénateurs, sont venus expressément pour étudier les institutions de

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(12)

## L'IDOLE

— Il le porte galamment, je vous assure... Mais en y réfléchissant, j'ai envie de croire que le sacrifice de ses galons et de ses broderies a été profondément calculé. On veut se montrer tel qu'on s'offre, afin qu'il n'y ait point de surprise. Voilà pourquoi Robert s'est habillé en homme du monde d'à-présent et non en soldat. Il est décidé à donner sa démission de son grade dans le cas où vous deviendrez plus humain. Ne me regardez pas de cet air enflammé. Je sais tout.

— Et vous me désapprouvez d'avoir refusé...  
— Là, là, je ne prononce pas si vite, je suis un juge impartial.

— Oui, fit M. de Kernovenoy avec un sourire amer. Le juge a voulu mettre les parties en présence.

— Je ne le nie pas, et, pour le moment, c'est en avoir fait assez. A chaque jour suffit sa peine. Plus tard, je vous demanderai vos raisons.

— Elles éclatent devant vos yeux ! elles sont parlantes ! Regardez-le donc votre capitaine Robert !

— Il n'est que joli. Votre fille est belle. Pensez-vous que ce petit mignard...  
— Il commence par où son père a fini et il a

prévoyance de Milan. Conduits par le député Luzzati, ils ont visité la Banque agricole de Milan. Ils sont allés ensuite à Magenta voir l'importante succursale de cette banque. Revenus à Milan, ils ont été reçus à la Banque populaire par le conseil d'administration. Le soir, au Consulat ouvrier, durant une heure et demie, ils ont parcouru l'établissement. Dans la salle de réunion, les ouvriers ont offert un lunch aux deux sénateurs français et aux députés italiens Luzzatti et Maffi.

Un des ouvriers s'avancant alors, et s'adressant à M. Léon Say, d'une voix vibrante :

« Dites à la France que, malgré les divisions créées à dessein, le peuple italien sent courir dans ses veines le même sang latin que celui du peuple français ; dites bien haut que la France et l'Italie doivent rester unies pour marcher toujours à l'avant-garde du progrès et de la liberté. Et puisque vous étudiez les institutions de prévoyance, tâchez de persuader à tous les peuples que la plus belle des institutions pour diminuer la misère et aider efficacement le travail consiste dans l'abolition graduelle des armées permanentes. »

Après une salve d'applaudissements, M. Léon Say a répondu avec vivacité :

« Merci, merci pour la France de vos paroles. Nous les rapporterons fidèlement dans notre pays, et nous dirons aussi tout ce que nous avons appris de vous, ô Italiens ! La cause du travail qui enrichit, du progrès qui féconde, de la justice, est la cause de la paix : et la paix est le vœu ardent de nous tous, hommes de travail. »

Tonnerre d'applaudissements. On crie : Vive la France ! Vive l'Italie !

UNE MYSTÉRIEUSE NOUVELLE.

— Nous recueillons, d'après les *Tablettes d'un Spectateur*, la mystérieuse nouvelle suivante que cette correspondance publiée en dernière heure, en attendant les explications qui ne peuvent manquer de suivre :

« Une réunion de hauts personnages politiques vient d'avoir lieu à Venise. Les résolutions prises dans cette réunion seront sans doute connues avant peu et sont appelées à produire une grande sensation. »

raison, car il est plus naturel d'avoir des roses sur les joues à vingt-six ans qu'à soixante. Pensez-vous que cet être banal et vide soit fait pour mademoiselle de Kernovenoy ?

— Robert n'a jamais passé pour avoir beaucoup d'esprit. Voilà pour le moral. Quant au physique, je conviens qu'on dirait, auprès de votre fille, un petit major de Royal-Cravate menant une jeune déesse antique à la danse.

Il y a vraiment entr'eux peu d'harmonie... Vous avez donc agi avec trop de précipitation, Hector. Si le refus était tombé des lèvres de Myriam, les d'Avrigné auraient pu en être dépités, mais s'en montrer offensés, point...

— Vous n'y songez pas, interrompit vivement le baron. Je ne parle pas de mariage à Myriam. Ce serait lui suggérer des pensées...

Le vieillard se mit à rire doucement et leva les épaules à son tour :

— Des pensées qui viennent toutes seules... Est-ce que vous ne savez point cela, Hector ? Vous méconnaissez les lois de la vie... Mais il me semble que vous devez être satisfait dans vos rancunes... Votre fille prend assez ouvertement votre parti contre le fils de l'amiral... Vous voyez donc bien que vous n'auriez eu qu'à laisser ce petit cœur juger lui-même et rendre la sentence... Regardez là-bas ce triste pas de deux !... Ils ne se disent pas un mot... Votre jeune déesse est de marbre.

— Ma fille n'aime que moi, et tous ceux que je n'aime point lui déplaisent.

— Hector, vous avez les fanfaronnades de la passion. Je vous dis que vous finirez par tenter la Providence.

LE DÉFICIT

Les aveux relatifs à l'état de nos finances vont s'aggravant dans les comptes rendus officiels. On nous apprenait naguère que le déficit de 1884 serait d'une soixantaine de millions. M. Tirard vient de confesser à la commission du budget que, soit par la diminution du rendement des impôts, soit à cause des augmentations de dépenses inévitables, l'insuffisance totale des ressources dans le budget de 1884 sera de 84 millions 118,728 francs.

— Le ministre de la guerre va publier, au moment où les Chambres vont rentrer, les nouveaux règlements de services. Les anciens règlements ayant été condamnés par la guerre de 1870, des commissions avaient été spécialement chargées d'en préparer de nouveaux, et bien que ce travail remontât à plus de douze ans, l'armée attendait toujours. Avant peu, cette lacune sera comblée.

AU TONKIN

La situation ne paraît pas s'être modifiée au Tonkin. Notre corps expéditionnaire continue à faire ses préparatifs en vue de l'attaque projetée contre Bac-Ninh.

Les renforts partis de France débarqueront probablement au Tonkin dans les premiers jours de novembre, et l'on espère que les opérations militaires pourront commencer dès leur arrivée, car l'inondation qui a envahi, cette année, une partie des provinces occupées par nos troupes est en voie de décroissance.

Song-Taï est la clef du Delta. Quant à Bac-Ninh, elle commande le point d'intersection de deux routes suivies par les bandes qui descendent de la Chine au Tonkin. C'est contre cette dernière place que vont se porter les efforts de notre corps expéditionnaire.

En ce qui concerne les négociations avec la Chine, elles continuent à rester dans le *statu quo* ; mais ce qui est de plus en plus évident, c'est que le Céleste-Empire a de moins en moins l'envie de faire la guerre, bien qu'il répande le bruit qu'il fait des préparatifs militaires. Tout indique qu'il se résoudra tout en protestant à reconnaître les faits accomplis, et c'est le parti le plus sage qu'il puisse prendre.

L'ÉTAT ET LES CHEMINS DE FER

Il résulte de documents qui viennent d'être

— Je pourrais même la défier ! répliqua M. de Kernovenoy. Si je ne le fais point, ce n'est pas par crainte, mais par respect.

— Pour moi ou pour elle ? Vous n'avez que quarante-cinq ans. C'est encore l'âge pour ces audaces ! Moi, j'en ai quatre-vingts, je suis trop près de rendre mes comptes, je ne m'y froterai pas. Quant à la folie qui vous tient, je vous ai averti...

— Je vous remercie, Monsieur.

— Hector, reprit le vieillard d'une voix attendrie, vous pourriez bien perdre par votre faute le cœur de votre fille... Songez qu'alors je ne serai plus là pour vous consoler.

Le baron ne répondit pas. En ce moment, il ne pensait pas avoir jamais besoin de consolations, il se croyait en mesure de braver toutes les puissances de ce monde et de l'autre. La docilité de Myriam à recevoir et à réfléchir les impressions qu'il lui donnait, le remplissait d'une confiance aveugle.

Son orgueil, en revanche, y voyait fort clair. Feignant toujours de ne point regarder l'amiral, il jouissait avec délices de l'humiliation de ce père plus aventureux que sage, après le médiocre succès que son fils venait de remporter... Amiral, vous aviez fait une fausse manœuvre !

Visiblement, M. d'Avrigné supposait chez les hussards, en général, et, en particulier, chez les hussards de sa famille, un esprit d'entreprises galantes bien différent de celui que venait de montrer son capitaine. Myriam, à la vérité, avait opposé de terribles glaces à son danseur.

— Eh bien ! grommelait M. d'Avrigné, il fallait les rompre !

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Par décret, en date du 20 octobre, sont nommés :

Procureur de la République à Cahors, M. Many, substitut à Aix.

Substitut à Cahors, M. Moignard, substitut à Lombez.

Procureur à Figeac, M. Dupoy, substitut à Auch.

Procureur de la République à Chartres, M.

publiés par la Direction de l'exploitation et du contrôle financier des Chemins de fer, au ministère des travaux publics, que les profits particuliers que l'Etat a retirés, en 1881, de l'ensemble de l'exportation des chemins de fer, se sont élevés au chiffre de 262,733,345 fr., savoir :

Recettes perçues à titre d'impôts, de timbre et de droits divers 165,378,615 fr.

Economies réalisées : 97,354,732 fr.

Les économies réalisées comprennent les transports effectués gratuitement, ou à prix réduit, pour l'administration des postes, de la guerre, des lignes télégraphiques, pour les poudres, les tabacs, le papier timbré, etc.

Si le succès couronnait jamais les efforts des utopistes qui ont inventé le rachat des chemins de fer et leur exploitation par l'Etat, le budget déjà si embarrassé, aurait à remplacer ces 262,733,345 fr. Où les trouverait-on ? C'est ce que les promoteurs du rachat n'ont jamais dit, par la bonne raison que la possibilité de cette perte énorme qui crève cependant les yeux, leur a complètement échappé.

Il se dirigea vers Robert, lui toucha le bras dans la foule et l'entraîna hors du bal et du logis, se proposant de l'aller sermoner sur la place. Cet orage intime, le commandant Humbert en avait saisi quelques grondements au passage.

L'amiral avait à faire à son fils une leçon difficile, car il s'agissait de lui apprendre comment on enlève les approches d'un cœur, alors même qu'elles sont bien défendues et que la place n'a pas envie de se rendre. Question de stratégie... Cela ne fait pas ordinairement partie des enseignements paternels :

— Que diable ! disait M. d'Avrigné, vous avez vingt-six ans, vous êtes officier, et c'est moi qui serais obligé de vous apprendre !...

Le jeune homme continuait de se défendre et d'alléguer les dispositions si peu bienveillantes que lui avait montrées mademoiselle de Kernovenoy.

— Oui ou non, voulez-vous vous marier ? dit le père.

Il ne pouvait donner à Robert les véritables raisons pour lesquelles il désirait de le voir marier promptement. Tous les alliés de Verteilles, d'Avrigné et de Kernovenoy savaient bien que ce petit capitaine n'était rien moins qu'un aiglon. Aimable nature, après tout, douce, tranquille et sensible, bien qu'un peu épaisse, qui avait un jour arraché à madame d'Avrigné un mot dont l'amiral vérifiait chaque jour le sens juste et clairvoyant :

— Voulez-vous donc absolument que Robert porte l'épée ?

— Tous les d'Avrigné l'ont portée, ma chère.

— C'est très-bien, avait repris la mère ; comme

Laborde, procureur à Cahors.

Procureur à Auch, M. Beaugrand, substitut à Cahors.

Procureur à Lectoure, M. Treilhes, substitut à Cahors.

Procureur à Nontron, M. Lasserre, procureur à Figeac.

M. Abeille, sous-préfet à Figeac, est nommé secrétaire général à Albi.

M. Frantz Eyquem, sous-préfet des Sables-d'Olonne, est nommé sous-préfet à Figeac.

M. de Verninac, sénateur du Lot, vient d'être décoré de l'ordre du Mérite agricole.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS.

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 20 octobre, que les candidats ayant obtenu au moins quinze cent dix points aux examens professionnels seront seuls admis à contracter en 1883 l'engagement conditionnel d'un an.

La date de l'appel des engagés conditionnels d'un an, au nombre de 5,300 pour l'année 1883-84, est fixée au 12 novembre prochain.

On annonce la mort à Paris de M. le vicomte de Jessaint, ancien préfet du Lot.

M. l'abbé Lachaud, curé de Lohmie, a été nommé curé de Labastide-du-Vert.

Une dépêche de Melun nous apprend que M. Loiret, inspecteur d'Académie de Seine-et-Marne, ancien professeur de seconde au lycée de Cahors, s'est brûlé la cervelle hier à la préfecture, dans ses bureaux.

Les causes du suicide sont inconnues; on a trouvé une lettre sur l'enveloppe de laquelle M. Loiret avait écrit: « Ceci est mon testament. »

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, un vol d'une somme de 300 fr. environ, a été commis au préjudice de la veuve M..., débitante à Cahors, boulevard Nord.

Le coupable, le nommé R..., a été arrêté le 16 octobre et écroué à la maison d'arrêt.

Jeudi dernier, vers 3 heures du soir, sur la place des Petites-Bocheres à Cahors, les nommés M..., et X..., étant en état d'ivresse se sont pris de querelle; le sieur X..., a reçu deux coups de couteau qui fort heureusement ne mettent pas ses jours en danger.

Le sieur M..., a aussi frappé les agents de police; il a été conduit à la maison d'arrêt.

La nommée Marguerite Lagarrigue, veuve Decremps, âgée de 52 ans, lessiveuse, demeurant rue du Four-Sainte-Barbe, à Cahors, avait perdu, dans la soirée de samedi, quelque objet au Pot-Trincat. Elle s'y rendit le dimanche matin, vers huit heures, pour le rechercher; s'étant penchée vers la rivière, elle y tomba accidentellement, et le courant l'entraîna du côté du Moulin-Neuf. Elle a été retirée de la rivière par des tireurs de sable, qui n'ont pas

il vous plaira. Pourtant il est l'aîné, et, à ce titre, il pourrait également rester chez lui. Ne feriez-vous pas mieux de lui confier le soin de vos terres?

L'amiral avait des principes; il avait exigé que Robert, précisément parce qu'il était l'aîné, se vit comme ses ancêtres. Mais, le voyant capitaine, il méditait à présent de lui épargner l'épreuve des hauts grades, qui aurait trop absolument fait éclater son insuffisance. Malheureusement, le jeune homme menaçait d'y arriver assez vite, parce qu'il était fort brave. L'amiral s'en félicitait, mais il ajoutait mentalement: « Je sais bien que les lions ne sont pas les renards. »

Il se proposait avant tout de fournir à Robert un prétexte pour donner sa démission, et il ne pouvait y en avoir de meilleur pour le capitaine que le désir de se consacrer à sa nouvelle famille. « Ce garçon-là, se disait M. d'Avrigné, n'a jamais eu véritablement d'avenir que le mariage. »

Mais il ne le disait pas à d'autres, car c'était un excellent père. C'est pourquoi il désirait que la femme de Robert fût belle, bonne et soigneusement élevée; il tenait aussi très fort à ce qu'elle fût de grande naissance, mais surtout il la voulait d'un esprit supérieur, afin qu'elle pût servir de guide à son mari. Or, il avait depuis longtemps reconnu le germe de cette supériorité dans mademoiselle de Kernovenoy, sa petite nièce: « Laissons venir le temps, disait-il, et cet ange sera une fée. »

Aussi avait-il travaillé de toute sa force auprès du marquis de Verteilles pour obtenir de lui cette fête qui allait devenir le terrain d'une rencontre forcée, d'une réconciliation peut-être. M. de Ver-

teilles y avait consenti, sans vouloir prendre d'autre engagement que celui d'ouvrir ses salons. Il refusait d'arranger la querelle; mais la fête c'était le principal: l'occasion est la mère des grandes aventures. L'amiral croyait posséder le moyen d'une belle revanche contre son neveu, le baron Hector, et le véritable instrument de règne sur le cœur de Myriam. Il trouvait son capitaine séduisant et beau, s'il ne le jugeait pas le plus spirituel de sa race. Seulement, tous ces plans heureux se trouvaient renversés; l'instrument de règne avait tourné dans la main qui s'était flattée de le diriger à sa guise.

On nous écrit de Cazals :

Le nommé Roupeyrou, Pierre, âgé de 20 ans, cultivateur à Gindou, s'est suicidé dans le bois de Frayssinet-le-Gélat, dimanche dernier, en se tirant un coup de fusil dans la tête.

On nous écrit de Cajarc :

Le 15 octobre dernier, le nommé Foissac, Auguste, et Burgade, chassaient au lieu dit de Lenzac, commune de Larnagol, lorsque le fusil de Burgade partant on ne s'explique trop comment, atteint Foissac aux reins. Burgade, désespéré de l'accident, conduisit son camarade dans une maison voisine où les premiers soins lui furent donnés. Le médecin, M. Marroncle, mandé aussitôt, constata que la blessure était grave.

On nous écrit de Castelnaud :

Un incendie a dévoré, le 25 octobre, la maison du nommé Bourjade, habitant à Lasserre, commune de Pern. Les pertes sont couvertes par une assurance.

ADJUDICATION

Le 11 novembre 1883, à 2 heures du soir, il sera procédé à la Mairie de Cazals, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 9, de Cazals à Blières, partie comprise entre les profils nos 0 et 107, sur une longueur de 2656 mètres.

La dépense est évaluée à... 11,921 fr. 78  
Somme à valoir..... 378 22

Le montant du cautionnement est fixé à..... 400 »

M<sup>lle</sup> Marie de Salignac-Fénelon, fille du regretté général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, vient de prendre le voile.

Son Eminence le cardinal archevêque de Toulouse présidait lui-même la cérémonie.

M<sup>lle</sup> de Salignac-Fénelon entre au couvent de l'Assomption d'Auteuil, à Paris.

QUESTION DE TRAVAUX PUBLICS.

On nous pose la question suivante :

Lorsqu'une ville et ses faubourgs sont traversés par des routes nationales ou par des chemins vicinaux et que l'entretien de ces voies est fait par les soins des ponts et chaussées et du service vicinal, quelle est l'autorité du maire en matière de police et sur quels documents repose cette autorité?

Les maires tiennent des lois des 14 décembre 1789, art. 50; 16, 24 août 1790, titre XI, art. 46, et 18 juillet 1787, art. 10 et 11, le

de chercher un cheval, et, moins d'une demi-heure après, on aurait pu, n'eût été la nuit noire, le voir trotter sur la route de Kernovenoy. En ce moment le bal était dans tout son éclat, et mademoiselle de Kernovenoy en était plus que jamais le rayonnement et l'étoile. O puissance de la pure beauté, charme de la jeunesse ! O magie d'une âme neuve reluisant dans des yeux de ve-lours et de flamme, souriant sur un visage en fleur ! Quand Myriam passait à travers les groupes, dans sa longue robe blanche, sans autre bijou qu'un collier de perles, coiffée seulement de ses magnifiques cheveux, aux boucles cendrées sur le front et sur les tempes, ruisselant en flots d'or sur son cou, un murmure s'élevait autour d'elle.

Et le baron Hector se disait :

— Je le crois bien qu'ils la veulent tous ! Il n'en est pas de plus belle ! Ils savent pourtant bien à présent que je la garde !

VI  
Quand la calèche découverte qui apportait M. de Kernovenoy et sa fille quitta Vannes, le lendemain, dans les premières heures de l'après-midi, Myriam reposée des fatigues du bal de rejoindre la vieille demeure. La princesse solitaire, par-dessus tout, aimait la tour :

— Père, disait-elle, c'est une belle chose que le voyage, mais rien ne vaut là-bas notre mer et nos jardins...

— Cultivons notre jardin, dit le baron. C'est un précepte de Voltaire dans un de ses contes.

— Je n'ai jamais lu Voltaire, mais je suis grandement en peine...

Au lieu d'aller rejoindre Maxence, il s'occupa

de pouvoir de prendre des arrêtés pour rappeler au public les dispositions législatives ou réglementaires, qui ont pour objet la police des voies publiques, c'est-à-dire leur conservation, la commodité, la liberté et la sécurité de leur usage, l'ordre, la tranquillité, la propreté et la salubrité qui doivent y être maintenus.

Ils tiennent de ces mêmes lois les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution de ces dispositions ou même pour régler, au besoin, les détails sur lesquels elles sont restées muettes.

Les arrêtés pris par les maires relativement à la police des voies publiques sont applicables à toutes les rues de la commune qu'ils administrent, sans distinction; c'est une conséquence des dispositions qui viennent d'être rappelées, lesquelles sont générales dans le texte et ne souffrent pas d'exception.

L'intervention des préfets et des ingénieurs est limitée aux objets pour lesquels elle a été expressément établie par la loi.

C'est ainsi que les préfets ont le droit de réglementer les permissions de voirie et de délivrer les alignements dans les rues qui forment, soit les prolongements ou la traverse des routes nationales ou départementales. (Loi du 22 décembre 1789, section III, art. 2. — Loi des 7-14 octobre 1790, art. 1<sup>er</sup>), soit le prolongement ou la traverse des chemins vicinaux. (Loi du 21 mars 1836, art. 21), etc.

LE MOIS DE NOVEMBRE.

Voici, d'après Mathieu de la Drôme, les probabilités du temps pour le mois de novembre :

NOUVELLE LUNE.

Période froide, alternativement pluvieuse et neigeuse, mais surtout ventuse et d'une gravité exceptionnelle pour la marine, à la nouvelle lune ayant commencé le 31 octobre et finissant le 8 novembre. Mauvais temps sur toute l'étendue du continent européen et du nord du confin africain, pendant le cours de cette période désastreuse. Bourrasques sur mer; ouragans sur la terre, principalement sur les hauts plateaux, notamment le 3 et le 6. Température âpre, surtout au nord-est et au nord-ouest de la France. Sinistres maritimes à redouter sur toutes les mers, plus particulièrement au large de l'Océan.

PREMIER QUARTIER.

Froid très vif au premier quartier de la lune, qui commencera le 8 et finira le 14. Glace dans les provinces du nord-est et du nord-ouest de la France, ainsi que dans la France centrale. Froid également, bien que moins intense, dans toutes les contrées limitrophes de la Méditerranée.

PLEINE LUNE.

Vent très-variable, glacial, notamment le 9 et le 12. Pluies persistantes et générales en France et en Europe à la pleine lune, qui com-

mencera le 14 et finira le 21. Mauvais temps général en Europe. Période fort grave. Vent variables, très violents sur la mer du Nord, l'Océan, la Méditerranée, et toutes les mers intérieures. Nombreux naufrages à redouter. Crues des fleuves et rivières en Europe et généralement de tous les cours d'eau.

DERNIER QUARTIER.

Température rigoureuse au dernier quartier de la lune, qui commencera le 21 et finira le 29. Pluies de courte durée en France et en Europe, pendant le cours de cette période, plutôt ventuse que pluvieuse. Verglas. Vent plus particulièrement violent sur la mer du Nord, la Manche, l'Océan, la Méditerranée et l'Adriatique, les 22, et du 25 au 30. Froid également très-vif le 30.

Mois redoutable pour l'Europe septentrionale et celle centrale, par suite des brusques variations de température; mauvais pour la zone méridionale. Humidité excessive. Hygiène vigoureuse à observer.

Bergerac. — Dans son audience de vendredi, le tribunal de commerce de Bergerac a prononcé d'office la faillite de la banque du *Crédit communal*, dirigée par M. Simon Bugniet et la faillite personnelle de ce dernier, dont il a ordonné le dépôt dans la maison d'arrêt de notre ville.

LA RÉCOLTE DE FROMENT.

L'*Officiel* publie l'état approximatif de la récolte du froment, d'après les rapports transmis par les préfets. Les totaux pour toute la France sont : 6 millions 718,729 hectares ensemencés, ayant produit 100 millions 646,216 hectolitres; rendement par hectare, 14 hectolitres 98 centièmes; poids moyen par hectolitre, 76 kil. 32.

JURISPRUDENCE

Balayage. — Cour commune d'une maison Arrêté municipal. — Légalité.

Un maire peut, en vertu des pouvoirs conférés à l'autorité municipale, étendre régulièrement, par voie d'arrêté, l'obligation du balayage sur la voie publique aux cours communes des maisons. Et cet arrêté est obligatoire pour les propriétaires, sans qu'ils puissent prétendre que, n'habitant pas leurs maisons louées à des tiers, l'obligation ne pouvait incomber qu'à ces derniers.

Ainsi jugé par la Cour de cassation, sur le pourvoi du ministère public, par la cassation d'un jugement du tribunal de simple police du Havre.

AVIS

Il sera ouvert, le lundi, 29 octobre courant, à neuf heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture de Cahors, un concours pour l'obtention d'une bourse au cours normal des écoles maternelles de Toulouse.

— Je l'espère bien que vous ne l'avez pas lu, répliqua le baron en riant... Quel est le sujet de votre tourment, Myriam?

— Le jasmin !... Pendant mon absence, qui a soigné mon jasmin ?

Le baron Hector regarda sa fille et leurs mains s'unirent. Le jasmin était pour tous les deux une source d'attendrissement toujours nouveau, car il leur redisait leur histoire. C'était l'arbre sacré qui allait devenir, pour mademoiselle de Kernovenoy, l'arbre de science, car il recéléait, avec le billet de Maxence de Briey, le fruit défendu. Mais le baron ne songeait guère, en ce moment, à Maxence : il était même à mille lieues du jeune homme.

La voiture courait à travers la lande et les bois. La campagne sauvage se revêtait déjà des teintes puissantes de l'automne sous la pureté d'un ciel d'été. L'air avait comme des souffles plus profonds, la mer au loin, comme des harmonies plus lentes et plus graves. On était au deuxième jour de septembre, et la saison vraiment nationale allait commencer sur le sol breton, mettant la rouille aux feuilles des chênes et les grands plis de brume à leur front.

— Aimeriez-vous à passer l'hiver à Paris? demanda le père.

Les yeux de Myriam étincelèrent d'abord, puis à l'instant se voilèrent: — Je n'en sais rien, dit-elle. Je voudrais y penser longuement.

Cette expression déplut au baron Hector : « Penser longuement ! »

PAUL PERRET.

(A suivre.)

Le programme du concours est fixé ainsi qu'il suit :

EXAMEN ÉCRIT.

- Une épreuve d'orthographe ;
- id. d'écriture ;
- id. de style ;
- id. de calcul ;

EXAMEN ORAL.

L'examen oral comprendra la lecture, la grammaire, l'histoire et la géographie, le calcul, (le Cours normal étant un externat, un traité a été passé avec une pension laïque où les boursières seront logées et nourries).

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au dimanche 28 octobre, à l'inspection académique.

Ville de Cahors.

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.

Les cours d'enseignement secondaire des jeunes filles recommenceront le lundi, 5 novembre.

BACCALURÉAT

La session de novembre 1883, pour le baccalauréat ès sciences et le baccalauréat ès lettres, se fera, dans l'Académie de Toulouse, dans les conditions déterminées par l'arrêté susvisé.

Les épreuves auront lieu aux dates suivantes :

Epreuves écrites

- Baccalauréat ès sciences (complet et restreint), 10 novembre ;
- Baccalauréat ès lettres (2<sup>e</sup> partie), 12 novembre ;
- Baccalauréat ès lettres (1<sup>re</sup> partie), 13 novembre.

Epreuves orales

- Baccalauréat ès sciences (à partir du 19 novembre ;
  - Baccalauréat ès lettres (à partir du 23 novembre.
- Le registre d'inscription sera clos le 3 novembre.

Dernières Nouvelles

Au Tonkin.

Le Daily News publie la dépêche suivante : Hong-Kong, 22 octobre.

Les Européens résidant à Haïpong redoutent vivement de voir attaquer cette ville par une bande de 1.200 pirates.

— Le bruit court qu'une grande activité régnerait parmi les chinois campés au nord d'Hanoi et qu'un mouvement offensif des Pavillons-Noirs serait attendu prochainement.

— Il paraît aujourd'hui certain qu'une demande d'interpellation sur les affaires du Tonkin sera déposée sur le bureau du Sénat, par M. Alfred Naquet.

Bourse de Paris.

Cours du 23 Octobre.

Rente 3 p. %	78.25
— 3 p. % amortissable	79.85
— 4 1/2 p. %	106.50
— 5 p. %	108.40

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 octobre.

La séance d'hier a été bonne. Non seulement l'avance conquise dans la séance précédente a été conservée, mais encore la clôture s'est faite à des cours supérieurs.

Les acheteurs montrent moins d'hésitation, et ils sont encouragés dans leur nouvelle attitude par la tenue du marché du comptant qui s'est sensiblement amélioré.

On espère que les affaires du Tonkin seront terminées à la fin du mois, et que le ministère sera en mesure de pouvoir annoncer aux Chambres la conclusion d'un arrangement avec la Chine. Si ces prévisions se réalisaient, la prochaine liquidation mensuelle pourrait se faire, cette fois, au profit des acheteurs.

Aujourd'hui le 3 0/0 fait 78,25 l'amortissable 79,90 et le 4 1/2 108,32.

Les chemins de fer ont une tenue satisfaisante. Nous laissons le Lyon à 1,372 le Nord à 1,820 le Midi à 1,140 et l'Orléans à 1,260.

Les recettes des chemins de fer pour la dernière semaine présentent les différences suivantes avec les résultats de la semaine correspondante de 1882.

Ancien réseau. — Il y a diminution pour le Nord de 309,843 fr. pour l'Est de 78,209 fr. pour l'Ouest de 4,961 fr. pour le Midi de 80,583 fr. Il y a augmentation pour le Lyon de 159,102 fr. pour l'Orléans de 43,562 francs.

Nouveau réseau. — Il y a augmentation pour le Lyon de 16,569 fr. pour l'Est de 85,832 fr. pour l'Ouest de 61,851 fr. pour le Nord de 90,982 fr. Il y a diminution pour l'Orléans de 30,953 fr. pour le Midi de 36,246 francs.

La Banque de France est à 5,330 fr. le Crédit Foncier reste à 1 246 fr le Crédit Lyonnais à 552 et la Société Générale à 500.

L'Italien est ferme à 91,25 le Tuac cote 9,90 et l'Unifiée égyptienne 51.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS BOUSQUET, avoué licencié à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

VENTE Sur folle-enchère après SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le samedi dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Daynard, huissier à Duravel, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du deux décembre mil huit cent quatre-vingt, lesdits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt, volume 78, numéros 26 et 27.

Et à la requête de M. Jean Escande père, banquier, domicilié à Fumel (Lot-et-Garonne), lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Bousquet, demeurant à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

Il a été procédé au préjudice du sieur Carretié, et Catherine Belmont son épouse, limonadiers, domiciliés au chef-lieu de la commune d'Albas. A la saisie réelle des biens qui vont être désignés.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre communication.

Ce cahier des charges a été publié conformément à la loi et la vente desdits immeubles a eu lieu à l'audience des criées dudit tribunal du dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-un, au profit de M<sup>e</sup> Bousquet qui en élit command en faveur de Garrit Marcel, limonadier à Albas.

Un ordre a été ouvert et l'adjudicataire n'a pas payé les bordereaux de collocation délivrés contre lui.

En conséquence et à la requête de M. Escande Jean, père, banquier, domicilié à Fumel, ayant pour son avoué M<sup>e</sup> Bousquet

Contre le lit Garrit Marcel, limonadier à Albas, ayant aussi pour avoué M<sup>e</sup> Bousquet.

En présence ou dûment appelés desdits époux Carrefier-Belmon et de M. Barreau, domicilié à Cahors, syndic de la faillite dudit Carretié,

Il sera procédé le samedi dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice de ladite ville,

A la revente en deux lots sur folle-enchère des immeubles ci-après :

Les frais de vente seront payables par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication.

Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au cahier des charges.

PREMIER LOT.

1<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Combel de Ruquet formant le numéro 510 section E du plan cadastral de la commune d'Albas, de contenance de deux ares vingt centiares, de quatrième classe, d'un revenu de quarante-deux centimes ;

2<sup>o</sup> Une vigne au même lieu, formant le numéro 511, section E dudit plan cadastral, de contenance de trente-six ares quarante centiares, de quatrième et cinquième classe, d'un revenu de quatre francs dix centimes ;

3<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit Combel d'Embalou, formant le numéro 521 dudit plan cadastral, section H, de contenance de quinze ares, quatre-vingts centiares, de troisième classe, d'un revenu de seize centimes ;

4<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit Combel de Ruquet, formant le numéro 512 dudit plan cadastral, section H, de contenance de vingt-quatre ares quarante centiares, de quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-seize centimes ;

5<sup>o</sup> Une grange située à Combel de Ruquet, formant le numéro 513, section E dudit plan cadastral, de contenance de soixante-dix centiares, de première classe, d'un revenu de quatre-vingt-quatorze centimes.

Cette grange, aujourd'hui convertie en une chambre, est construite en pierre et couverte en tuiles canal ; on y pénètre par une porte au nord, et elle est éclairée par une petite ouverture au levant ;

6<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit Combel de Ruquet, cette terre qualifiée de vigne au procès-verbal sus-indiqué, formant le numéro 514, section E dudit plan cadastral, de contenance de trois ares cinquante centiares, de troisième classe, d'un revenu de un franc soixante-dix centimes ;

7<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit Combel de Ruquet, formant le numéro 515, section E dudit plan cadastral, de contenance de douze ares soixante centiares, de quatrième classe, d'un revenu de deux francs trente-neuf centimes ;

8<sup>o</sup> Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 516, section E dudit plan, de contenance de quarante-trois ares, de quatrième et cinquième classe, d'un revenu de trois francs vingt-trois centimes ;

9<sup>o</sup> Une terre sise au même lieu, formant le numéro 517, section E dudit plan, de contenance de seize ares vingt centiares, de troisième classe,

d'un revenu de seize centimes ;

10<sup>o</sup> Une terre sise au même lieu, formant le numéro 518, section E dudit plan, de contenance de six ares quatre-vingt-dix centiares, de cinquième classe, d'un revenu de trente-huit centimes ;

11<sup>o</sup> Une terre sise au même lieu, formant le numéro 519, section E dudit plan, de contenance de douze ares dix centiares, de cinquième classe, d'un revenu de soixante-sept centimes.

DEUXIÈME LOT.

1<sup>o</sup> Une maison située au chef-lieu de la commune d'Albas, formant le numéro 465, section H du plan cadastral de la commune d'Albas, portée à la sixième classe, pour un revenu de douze francs ;

2<sup>o</sup> Le sol de la maison formant le numéro 465, section H, dudit plan d'une contenance de soixante centiares, de première classe, d'un revenu de quatre-vingt-cinq centimes.

Cette maison, complètement transformée comme il sera dit ci-après, a été acquise par les époux Carretié d'un sieur Hugon et elle est encore portée au rôle des contributions sur la tête de Maurel Antoine de Puy-l'Évêque, gendre de ce dernier, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale, transcrit en le susdit procès-verbal de saisie réelle.

3<sup>o</sup> Une autre maison appartenant à la première, acquise par les époux Carretié, soit par acte public, soit verbalement, soit sous signature privée d'un sieur Couailhac Mathieu, qui a reçu la majeure partie du prix, ainsi qu'il en sera justifié en cas de besoin.

Cette maison forme partie du numéro 453, section H, du plan cadastral de la commune d'Albas et le sol portant le même numéro a une contenance de cinquante centiares et a été saisi même au besoin sous le numéro 465 dudit plan cadastral ;

Cette maison et le sol ont été portés par erreur à la matrice cadastrale sur la tête d'un sieur Joseph Broca, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale transcrit au susdit procès-verbal de saisie réelle, Broca devrait être chargé du numéro 214, tandis que c'est Carretié qui a pris sa place au rôle des contributions, ainsi qu'on peut le voir à l'extrait qui a été transcrit à la saisie au nom de ce dernier, mais en réalité c'est le numéro 453 qui a été saisi et non le numéro 214 dudit plan cadastral de ladite commune d'Albas.

NOTA. — Il demeure expliqué que les deux maisons acquises, la première d'Hugon et la seconde de Couailhac, ont été complètement transformées et reconstruites de telle façon qu'elles ne forment aujourd'hui qu'un seul et même bâtiment.

Ces deux maisons réunies en une seule, se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage commun aux deux maisons. La partie acquise d'Hugon a en outre un deuxième étage ; l'une et l'autre ont un galetas.

Le rez-de-chaussée, dans son ensemble a, sur la route de Luzech, trois portes vitrées à trois ouvrants, il a aussi trois portes vitrées à trois ouvrants sur la rue neuve de l'église.

Le premier étage a sur la route de Luzech une porte vitrée à deux ouvrants et deux fenêtres. Il a aussi une porte au nord donnant accès sur une ruelle.

Le deuxième étage, mais aussi pour la partie seulement dépendant de la maison Hugon, a une porte vitrée donnant sur la route de Luzech et au nord, une porte donnant accès sur la ruelle dont il a été parlé. Il y a aussi du côté du nord une fenêtre donnant sur cette ruelle.

Sur la rue de l'église, au couchant, il a été établi un balcon avec rampe en fer ou fonte, où l'on arrive par deux portes vitrées placées au premier étage.

La maison, dans son ensemble, tant la partie acquise d'Hugon, que celle acquise de Couailhac, confronte du levant à la maison Andral, ruelle entre deux, du nord à une rue montante, du couchant à la rue neuve de l'église et du midi à la route de Luzech, le tout est construit en pierre et couvert en tuiles creuses.

Il est expliqué que le rez-de-chaussée et le premier étage des deux maisons réunies, sont habités, on ne sait à quel titre, par le sieur François Gibert qui exploite et dirige le café placé au rez-de-chaussée ; seul le deuxième étage de la maison Hugon est joui et habité par les époux Carretié.

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix de cinquante francs pour chaque lot ci... 50 fr. Letout en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront sous peine de déchéance requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, en son étude sus indiquée, lequel pourra être chargé d'enclencher pour toute personne solvable.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1189<sup>e</sup> livraison (20 octobre 1883). — Amazone et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Vignal et Th. Weber. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

ECHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

DISCOURS de M. l'abbé Gary, débitat o lo félibréjado de Coou lou 15 octobré 1883 (1) (FIN).

III

Enfin se lebet dins Agen ouquel contaire immortel doun lo boués estosiét tout lou méjour et rebounbiguet jusqu'o lo Copitalo. Qual ploze de porla de Jasmin en facio de soun digne fil que lou represento oïci !

Coumo lou soulel fo naysse los flours, aïtal l'astre d'Agen o fat espeli touto une cloucado de felibres sus bords de lo Garouno, del Tarn et del Lot.

Ah ! certo, n'oben pas coumo lo Proubenço les nouns luzens de Mistral, de Roumanillo, d'Aubanel et de tont d'aoutres doun parlou foro de François, mais n'orresto pas que, son sourti de chas naoutres, ne trouben deja de glouriouses et d'aoutres que meritou may de glorio que si n'ouo.

Soluden en prumié lus que nou sou plus.

Léon Armand noscut et decedat dins ouquesto bilo de Coou. Boun bibent et homme d'esprit, o doïssat tout un plen cohier de fablos et d'aoutros pichounos péços que meritorioou d'estre emmoullados quond siascou pas toutos son reproché.

Mountognac un aoutre fobulisto qu'ourio fat porla d'el se foués pas mort to joube.

Carla, l'oncien Maire de Coou, qu'escriguét o Jasmin uno poullido lettro.

Mozet dé Locopello que derroygabo lo pel on sos rimos coumo ond un poret d'estenaillos.

Rouquet lou payre, que fozié de sounets coumo soun fil : sobés que boli dire.

Lou medeci Guilhou, tobé de Coou, qu'o doïssat de borses fats ol tour.

Et pey Arnaoudet de Douello, Gronejouis de l'Espitolet, Gronier de Voillac, Redoun de Cojarc, Septfoun de Rueyros et maysses doun lou noun m'escapo ou que meritou pas d'estre mensounats.

IV

Serio pas may qu'o mét comi s'oprés obe porlat d'ouquelses que sou portits bouillo dire tout ço que pensi d'ouquelses que demorou et doun quaouques-uns m'escoutou porla. Me contentoray de lus nouma son ne fa trop d'eloge, per lou fa pas bergounjo, mais surtout son ne dire mal, aoutromen tout me boldrio fouzica uno ognado de fousoulos.

Que boulés que digui, per exemple, de moun brabe et omistous coufroyre l'abbé Heretié curé de lo Motoleno ? Que fo de fablos coumo Lofountaino ? Es lou soul o zou creyre pas. Qu'o birado en rimos potouésos l'imitioui de J.-C. per que lo poysanno deis mazes coumo lo damo de bilo posque coumprene et reteni ouquel libre son porriou ? Lou loourier de Virgile es ougi per zou dire ; mais se Beziés o courounat lou pouéto, cal courounoro sus terro l'homme de be ?

Sabi pas, topaou couci fa per louonja, coumo zo merito, lou superbe tolen pouetique de M. lou Bicomte d'Armognac que topo fo de poullidos péços en potoués coum' en froncés.

Se l'age et lou mal-obet l'obioou pas orrestat, ourrian oïci, son faouto, ouquel qu'o topo contat din los douos lengos Coou que li dounét lou jour et los ribos del Lot d'oïci o Pét-l'Obesque ound es onat feni so loungo et hounourable corriéro. Boli porla de M. Charles Deloucle felibre Monteneire que pourtét, no siés ons, un poulit rompan Quercinol a la tautado felibrenço de Mounpellié. Qu'ourio pas pourtat oïci el qu'aymo ton nostre lengo mayralo.

« A quel poulit parla de nostro bieillo rago »

Qu'o oujt tort de dire en porlen d'el :

« Souy pas qu'un bieil contourlejaire »

« Un souscaire pau en lengat. »

Es un malhur dounat que lou même empa-chomen nous pribe d'ououzi un aoutre pouéto que n'o fat gayre imprima que de froncman, mais qu'o gordat peïs omits sos poullidos péços escritos din lo lengo deis felibres. Oh ! felibre, z'es, cot segur, M. Layral curé d'ol Bourg ! Qual o pas ououit porla de so famoso Lonterno, per exemple, ouun pintro de mo de mestre ouquelses que l'y ogradou coumo ouquelses que l'y ogradou pas.

Escoutas ouquesto tirado coumplimentouzo :

« Quond lou boun Diou fét lou portage »

» L'y (1) fét so part son mesura,

» El o lou pu bel heritage »

» Qu'homme biou posque desira.

» Onas benés, cercas sus terro :

» Cal trouberes de pus burous ?

» Sat pas qu'es oco lo miséro »

» Que graoupigno lou malhirus, etc. »

Se sat topo louonja sat millour escorni, m'en pouédès creyre sus poraoulo.

N'y o un aoutre qu'o boulgut rescoundre soun noun, mais qu'o fat beyre soun esprit truffayre dins un pichou librou que portio ouqueste titre en froncés : *Un gru de boun sens*. Lou demosques-sen pas.

Et M. Coyla de Fajos doun plo paousses ignorou lus borses limats et poujnits coumo d'olzenos, crezès que n'es pas felibre ?

Et M. Ayra de Coou huey retirat din l'Oriéjo que topo couney lo lengo de so mayre coumo ouquelo de l'Académie per que lou l'y botejorian pas ?

Et M. Francis Maratuech que s'es ensojat un soul cop din lou porla del brès, crezès que sero pas un des prumiés felibres quond boudro rima en potués coumo rimo en froncés ?

(1) Roussiés, curé de Rueyros.

N'ay plus que dous o bous pintra,  
Lou prumié escorrougno un bouci nostre potous, mais parlo lou secoune coumo Goudouli; et de soun cerbel olucac espellissou tontos de pécos proumptos et luzentos qu'oco me roppélo lou cé en fiot, quond un liou n'espéro pas l'aoutre.

Lou segound, bodinaire coumo n'y o pas, o d'esprit coumo quatre et rimo son sousca. Oqueste es M. Olibert de Limougnou; l'aoutre l'oppelen plus que Rouquet lou felibre de Couou.

Que n'y o enquéro, Messius qu'ou rimat en lengou felibrengou din nostre despartomen! Nouma touto oquelo escouado de francs tirurs que lançou, quond lour play, de tirados ou de consous o perpaou d'une festo, d'un coribari ou d'une electiou, serio beritablomen empoussible. Bous nommi soulemen per reng de lettro: MM. Besso, Coldefy, Mourandy, Pémejo, Prodinos et Violetto qu'ou fat de berses toupie escorobillats et sou felibres son s'en troja.

V

N'o'n briou, brabes coufrayres, qu'uno talo ossemblado de rimayres ourio mettut su los potos de plo moundé un rire truffondié; mais denpey onze ons que flouris nostro bolento souciat deis Estudis toplo dirigeado per ouquel que nous o ton omistousomen coubidats M. Paul de Fountonillo, lo lengou de nostres onciens o fenit d'estré mespresado.

N'obés qu'o ségre los pajos de sous bulletins per beyre contes d'hommes de scienco et de tolen ou ensojat de lo rebiscoula.

Un M. l'abbé Albessart o enlenat pertout lus bieils prouberbés; l'aoutre M. Daynard toutos

los bieillos consous et enfin M. Massabie, lou soben curé d'ol puét de Figeat, es onat dessous-terra jusquo din los Indos lus titres de noblesso de nostre biel porla.

Lus quatre counours qu'o dubers ouu fat espeli de noubels felibres et nous ouu bolgut Rouzeto et lo Bierjo del pount del grand felibre Castela. Dous cots o nepourtat lou prix et se zo pas fat cado cot, ocos qu'orobonat de courounos, o souscat de se tira en ré per ne doissa quaouquos peis noubels benguts. Nous ouu bolgut tobé, lo Gleizo d'Assié et qu'alqu'aoutro péço d'un aoutre felibre de tolen et d'esprit M. Loucoumbe de Caoussado.

Enfin barri mo listo que te pas men de cinquante nouns de troubayres ou de felibres et n'oubli forces d'onciens et de noubels son so boule fa. Que lus oubliats m'escousou.

Aro se durbio, ço que foray pas, oquelo deis aoutres pouéto, denpey Clément Marot jusquo Léon Valéry, bous tendrio jusquo tontos, mais oléro beyrias couci obio resou lou grand felibre d'Ogen quond disio, n'o bint ons, o lo bilo de Couou:

« N'ado n'a coumo tus dins la Gascogne entière  
« De poéto nasuts de la raço prumiéro  
» Qu'al sourel de l'engind'es mêmes se soun feys.

J. GARY.

Nous nous empressons de relever une erreur qui s'est glissée dans un de nos derniers numéros M. Lacombe, l'auteur de la *Carcinolo* et de *las Lambruscos d'Aquitaino* est de Causade et non de Montauban.

**21 RÉCOMPENSES**  
1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE



D'OR

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

NADAUD (GUSTAVE). — **Chansons. — Poésies et Contes.** 2 beaux volumes in-8°. Prix: 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre** physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**LOTÉRIE d'AMSTERDAM**

TIRAGE le 10 Novembre prochain

Billet 1 FRANC 3 MILLIONS de LOTS 7,966 Gagnants Billet 1 FRANC

EN VENTE PARTOUT

VENTE en GROS. Adresser Espères, chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, Paris Et au Trésorier, M. WIDEMANN, Palais de l'Industrie, AMSTERDAM. M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Province.

**PILULES HYGIÉNIQUES**

dépuratives, stimulantes, purgatives, antigelieuses et vermifuges. Seules capables d'activer, en la régularisant, la circulation du sang. Populaires par des milliers de guérisons. Remède infatigable contre: constipation, migraines, congestions, douleurs de reins, rhumatismes, hémorrhoides, inflammation du foie et des intestins, maux d'estomac, digestions pénibles, fluxions blanches, règles difficiles, langueur, anémie, oppression, maladies de cœur, elles sont le purgatif le plus doux, le plus économique, et qui, sans interrompre les occupations, convient le mieux aux personnes de vie sédentaire comme de vie active. France: 3; Etranger: 4; contre mandat: 5. Ph<sup>o</sup> COCARDAS, CHOISY-LE-ROI (Seine). Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

A dater du 15 Octobre

**L'HOTEL DE LA POSTE**

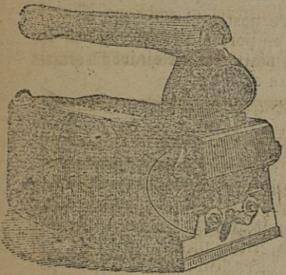
Sera tenu par M. Delrieu, propriétaire du Café Alsace-Lorraine.

BONNE TENUE — CONFORT — SERVICE SOIGNÉ

Restaurant. — Table d'hôte. — Chambres à coucher.

PRIX MODÉRÉS

VOITURE A TOUS LES TRAINS



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

**VINS DU LOT**

Vinage.

M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

**BELLE OCCASION**

POUR L'INSTALLATION D'UNE MINOTERIE OU BOULANGERIE.

**A VENDRE**

Tout un matériel neuf et prêt à marcher. Ce matériel n'a jamais fonctionné, par suite de désaccord intervenu entre sociétaires.

S'adresser, pour traiter, à M. Rigal Peyrot, directeur de la Société du moulin de la Pique, à Douelles, près Cahors, ou à son Commis, aux Halles de Cahors, le samedi de chaque semaine.

**SUCRAGE des VENDANGES**

Augmentation de quantité

Raisins secs, Sucres bruts et cristallisés, Sucre de Maïs, Colorant supérieur, Tannin et tous produits pour améliorer la qualité des Vins.

COUSTILLAS Jeune

Place Francheville, — Périgueux.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits franco.

En vente au bureau du Journal.

**CADRE DU LOT**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES